

Bilan 2015 du Conseil national de l'information statistique (Cnis) relatif au programme de la statistique publique

Ce bilan est centré d'un part sur les orientations générales du Cnis pour 2015 et d'autre part sur les attentes majeures qui s'étaient exprimées en matière de statistiques lors de la mise au point du moyen terme du Cnis pour 2014-2018.

Les évolutions de la société, de plus en plus importantes, s'accompagnent de situations changeantes dont la mesure constitue une réelle difficulté et un défi pour la statistique publique. Les mutations de la vie familiale, la diversité des formes d'emploi, les transformations des modes d'organisation économique des entreprises, la transition des sociétés vers davantage d'intégration du développement durable, etc., sont autant d'exemples de ces évolutions. Sur toutes ces dimensions, et bien d'autres, les travaux de la statistique publique présentés en commission ou en groupe de travail permettent d'éclairer le débat public et fournissent des clefs de compréhension. Améliorer le diagnostic, qu'il soit économique ou social, en période d'incertitude est fondamental.

La demande sociale relayée par le Cnis est l'expression de cette attente d'une meilleure compréhension et d'une meilleure appropriation des données. Le Cnis contribue à faire connaître largement l'utilité des données de la statistique publique.

Après avoir évoqué les sujets plus transversaux contenus dans les orientations générales de 2015, ce bilan passe en revue quatre domaines qui reprennent, en les regroupant, les échanges des commissions du Cnis et des groupes de travail en 2015, à savoir :

- Le domaine social ;**
- Le domaine économique et financier ;**
- Le développement durable ;**
- Les territoires.**

I. Bilan des orientations générales

❶ **Le Cnis contribue à faciliter l'accès aux données de la statistique publique**, en adaptant cet accès aux différents publics.

Les avancées en termes d'accès pour les chercheurs sont nettes, avec par exemple, l'accès aux données fiscales sachant que, pour ces données, le Conseil se fait l'écho d'une demande de précision des conditions d'accès pour les autres utilisateurs (commission Territoires du printemps sur le logement). Le rapport du groupe de travail relatif à l'« Accès aux données du secteur bancaire et financier » constitue un bon point d'étape pour avancer sur cette question. La loi relative à la santé fournit le cadre pour l'accès aux données de santé. Il reste à examiner l'accès aux données détenues par les organismes de protection sociale. Pour plus d'informations, voir sur le site de l'Insee [Le secret statistique et la protection des données](#) et, sur le site du Cnis, le calendrier, le périmètre et les modalités de saisine du comité du secret [comité du secret](#).

En outre, l'article 12 du projet de loi numérique va **permettre à la statistique publique d'accéder à des informations privées** détenues par des personnes morales de droit privé à des fins de production de statistiques. Ce cadre juridique est indispensable dans la mesure où la loi de 1951 ne prévoyait pas le recours à des données privées. L'avis du Cnis est prévu pour cette transmission.

C'est dans ce contexte que l'Insee a lancé une concertation sous l'égide du Cnis de façon à étayer le cadre juridique prévu pour encadrer l'utilisation de ces données. Ce groupe, présidé par Michel Bon, a pour objectif de mener une concertation avec les entreprises les plus concernées par la réutilisation par la statistique publique de données privées sans porter atteinte à la valeur économique de ces données, en respectant le secret des affaires et la vie privée des individus, ainsi que différents principes de déontologie et de qualité. Comme les nouvelles techniques informatiques permettent de traiter plus facilement des données massives ; de nouvelles sources de données apparaissent désormais accessibles à des traitements statistiques. **Assez naturellement, les instituts statistiques se demandent si ces données peuvent donner lieu à des statistiques nouvelles ou peuvent permettre d'améliorer les statistiques actuelles, d'en réduire le coût ou d'en augmenter la qualité.** Parmi les sources potentielles figurent notamment les données de caisse, une source connue et investiguée depuis 2009 déjà, les données de la téléphonie mobile depuis 2014, qui font l'objet de réflexions depuis plus de dix ans en Estonie, et très récemment le cas d'utilisation des cartes bancaires. Les données de caisse doivent servir uniquement à l'indice des prix à la consommation, les données téléphoniques pourraient être utilisées pour produire des statistiques sur le tourisme, la mobilité ou la présence sur un territoire. Sachant que les opérateurs ont développé un marché payant de diffusion de ces données, des complémentarités

sont à rechercher. L'instruction démarre pour les cartes bancaires, une perspective pourrait être de suivre la consommation en services.

Dans tous les cas précédents, il convient de **prendre en compte les exigences de confidentialité et de respect des secrets protégés par la loi**. À cet égard, les réflexions sur la confidentialité des données, les techniques d'anonymisation et l'application des différents secrets professionnels sont fondamentales.

Ces questions conduisent la statistique publique à définir différents niveaux de produits de diffusion par thème (chiffres clés, tableaux croisés pré-formatés et accès à des fichiers de données individuelles plus ou moins agrégés, fichiers qui soulèvent la question de la ré-identification). **Pour l'accès aux fichiers de données individuelles et la possibilité d'apparier des fichiers entre eux, le projet de loi numérique précise les conditions requises pour crypter le numéro d'inscription au répertoire (NIR) afin qu'il ne soit pas possible de reconstituer l'identifiant des personnes inscrites au Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP).**

Le Conseil suivra régulièrement l'évolution des réflexions et des actions de la statistique publique dans ces domaines.

② Liée à cette première orientation, **dans ce contexte de données très diversifiées et qui viennent de systèmes d'information qui ne sont pas totalement intégrés**, une autre attente - qui ressortait du moyen terme - était **de mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique**.

En effet, les sources et les données disponibles sur un thème donné sont très nombreuses et il devient difficile pour l'utilisateur de s'y retrouver. Plusieurs projets d'avis issus des commissions recommandent que le service statistique public réalise un dossier exposant l'ensemble des informations disponibles (logement) ou prévoie à horizon de deux à trois ans un nouveau point sur les données et études disponibles afin d'améliorer la lisibilité et d'accompagner les utilisateurs.

Ce contexte d'informations très nombreuses pour éclairer le débat, doublé de l'Open Data, **fait naître une autre demande qui est de certifier le chiffre officiel**, c'est-à-dire celui reconnu d'une qualité suffisante, pour le distinguer des chiffres pour lesquels il n'y a pas suffisamment de transparence dans la manière dont ils sont calculés pour juger de leur qualité.

Dans ce contexte de « données foisonnantes », de nombreuses avancées existent pour accompagner l'utilisateur grâce à la mise en ligne de **nouveaux outils**

pédagogiques. En 2015, il y a eu la mise en ligne d'une vidéo « Pour comprendre les statistiques » donnant des éléments sur la façon dont on collecte, dont on analyse et dont on diffuse les résultats. Le service statistique ministériel de l'Éducation nationale explique dans une vidéo la signification des indicateurs de performance des lycées. La collection des [Insee en bref](#) propose une présentation simple des statistiques : en mai 2016, l'Insee en bref sur le chômage sera actualisé.

③ L'intérêt pour les comparaisons européennes est toujours soutenu. **Un point est fait** dans la mesure du possible **à chaque commission du Cnis sur l'aspect international des sujets traités.** Comme on le verra ci-après, de nombreux avis des commissions font état de projets européens et de l'importance pour la statistique publique d'y participer. Ainsi, l'impulsion de la France pour constituer le répertoire européen des groupes (EGR) est notable. **La statistique nationale, partenaire de la statistique européenne, a aussi un rôle pour éclairer les comparaisons internationales.**

Le Conseil s'implique dans cette démarche d'analyse des écarts pour distinguer ce qui relève des différences de systèmes, de nomenclatures et de champ de ce qui relève de réels écarts de performance. Martine Durand, chef statisticien et directrice des statistiques de l'OCDE, a évoqué en janvier 2015, lors de l'assemblée plénière du Conseil, **le développement du recours aux comparaisons internationales, celles-ci se trouvant** au cœur des processus politiques de parangonnage (*benchmarking*) des stratégies. **Tout en soulignant les avancées notables en termes de bonnes pratiques** grâce aux manuels et aux réflexions sur la cohérence, Martine Durand a indiqué que **des difficultés pour assurer des comparaisons pertinentes et de qualité persistaient.** À titre d'exemple, elle a indiqué que la France ne comptabilise pas la charge future de retraite de ses fonctionnaires dans la dette publique (l'intégration est optionnelle), ce qui diminue le ratio Dette publique rapportée au PIB et modifie le classement des pays sur ce critère.

Pour poursuivre l'investissement du Cnis relatif à cette orientation, un colloque sera organisé en mai 2016 avec pour objet « Statistique : portée et limites des comparaisons internationales ». Avec l'appui de différents partenaires, les sujets porteront en matinée sur les données de l'éducation nationale (dont les sorties précoces du système scolaire) et l'après-midi sur plusieurs sujets économiques comme le taux de marge France-Allemagne, la comparaison sur les salaires ou encore l'endettement public et privé.

④ **Une autre attente**, apparue dès la remise du rapport Stiglitz, Zen et Fitoussi, **était de disposer d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut pour juger de l'impact des mesures prises.** Cette attente a trouvé sa traduction dans la loi du 13 avril 2015, issue d'une proposition de la députée Eva Sas, dans laquelle le Gouvernement s'engage à remettre *"annuellement au Parlement [...] un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse,*

ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des réformes engagées".

Ces indicateurs ont été largement inspirés par les travaux préalables (concertation publique et ateliers) engagés conjointement par le Conseil économique, social et environnemental et France Stratégie, en collaboration avec le Cnis. Le Gouvernement a retenu deux indicateurs sur dix pour le seul thème des inégalités et de la pauvreté. Par ailleurs, la volonté de disposer de données sur des périodes récentes est nette : **huit indicateurs sont relatifs à des données relatives à l'année précédente (n-1) et deux seulement à des données n-2.** Ce tableau de bord est cohérent avec les stratégies internationales, européennes et nationales et sera annexé chaque année au projet de loi de finances.

La forte demande des utilisateurs, relayée par les membres du bureau et les présidents de commission, est la **demande d'indicateurs précoces pour diminuer les délais de diffusion de certains résultats statistiques** (comme par exemple le revenu disponible et le taux de pauvreté, diffusés avec un délai de deux ans par rapport à l'année sur laquelle portent les mesures). L'Insee vient **d'annoncer ce raccourcissement des délais de mise à disposition** pour les premières estimations du Pib trimestriel, du chômage et de l'inflation. Par ailleurs, des indicateurs précoces sur la pauvreté seront fournis grâce à de la micro-simulation.

⑤ Une dernière attente des utilisateurs concerne **l'amélioration de la connaissance de la dépense territoriale.** Ce sujet avance très lentement. Depuis l'été 2014, la direction générale des finances publiques transmet à l'Insee des informations sur les dépenses de l'État au niveau de chaque région. Après avoir marqué le pas, une perspective de travail collaboratif sur les dépenses de l'État entre les directions régionales de l'Insee et celles de la DGFIP semble s'esquisser pour 2016, mais ce point sera à confirmer. Seul ce travail collaboratif au niveau des acteurs régionaux permettrait de vérifier s'il existe des écarts de performance entre régions. Concernant les dépenses locales, la connaissance n'a pas du tout avancé et les propositions pour progresser restent à élaborer. Un nouveau point d'étape sur cette question pourrait éventuellement être proposé en commission du Cnis en 2016.

II. Bilan thématique issu des échanges en commissions et dans les groupes de travail

1. Les avancées et les attentes dans le domaine social

(Commissions « Emploi, qualification et revenus du travail », « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics » et Commission nationale d'évaluation du recensement de la population)

- Dans le domaine de l'emploi, **le bilan 2014** soulignait l'apport que constituait

l'articulation du concept de « halo » autour du chômage avec la définition européenne grâce à l'évolution de l'enquête emploi, mais **pointait la difficulté récurrente pour l'utilisateur de bien différencier la statistique administrative de Pôle emploi relative aux demandes d'emploi en fin de mois et le taux de chômage issu de l'enquête emploi.**

Le groupe de consultation lancé dans le cadre du Cnis pour répondre aux recommandations émises par l'Autorité de la statistique publique sur la publication mensuelle a présenté ses conclusions à la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » au printemps 2015. Fin novembre 2015, la maquette de la publication a été présentée au groupe. En réponse à la proposition de Pôle emploi et de la Dares de recentrer la publication sur les indicateurs principaux, les membres du groupe ont demandé que des renvois par lien sur des sites Internet soient systématiquement ajoutés pour les indicateurs n'apparaissant plus dans la publication.

Dans l'ensemble, les utilisateurs ont trouvé que les propositions allaient dans le sens d'une meilleure lisibilité et d'une plus grande compréhension des indicateurs. En effet, la publication présente les données des graphiques sur une dizaine d'années, ce qui permet une meilleure lecture des évolutions du marché du travail ; le code couleur des graphiques renvoie aux catégories ; etc. Néanmoins, **certains utilisateurs souhaitent disposer dès la première page d'un schéma (ou d'un lien renvoyant vers un schéma) permettant de visualiser la différence entre les demandeurs en fin de mois et le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) afin de lever toutes les ambiguïtés.**

- Les travaux du groupe de travail relatif à la diversité des formes d'emploi, présidé par Bernard Gazier, se sont développés en 2015. Ce groupe est issu de la réflexion de moyen terme 2014 – 2018 du Cnis qui souhaitait faire le point sur la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure de rendre compte en niveau comme en évolution du développement des formes d'emploi dites « particulières » (avec une attention spéciale portée aux formes émergentes) et d'identifier les manques éventuels, en examinant si ces formes sont ou non spécifiques à la France. Le rapport du groupe intégrant les recommandations sera remis au printemps 2016. **Différents enjeux semblent d'ores et déjà identifiés ; ils portent sur les lacunes repérées, les problèmes d'intégration des systèmes d'information existants, une évolution de certaines nomenclatures, une identification des différentes dimensions à éclairer comme l'acceptabilité sociale, la flexibilité/sécurité, etc. et la mise en œuvre de la déclaration sociale nominative (DSN).**

- Un autre groupe de travail sur la mesure du travail dissimulé et de son impact pour les finances publiques a été lancé en 2015. Il s'inscrit dans la demande de

moyen terme du Cnis **d'une meilleure connaissance des mutations de l'emploi. Cette demande préconisait de cerner l'ampleur en France du détachement temporaire de salariés étrangers et du travail dissimulé. Ce groupe, présidé par Alain Gubian**, a tenu sa première réunion en novembre. Il doit améliorer la mesure du travail dissimulé, préconiser la ou des méthodes d'estimation les plus pertinentes et évaluer son impact sur les finances publiques, notamment quant aux prélèvements éludés, voire en première approche aux prestations indûment versées.

- **Certains utilisateurs insistent sur l'importance d'examiner l'évolution des conditions de travail** liée notamment aux réglementations et aux changements organisationnels (fragmentation du travail, travail de nuit ou le dimanche) afin de préciser si les données produites par l'appareil statistique rendent compte de cette évolution. Cette demande inscrite dans le moyen terme va bénéficier de l'éclairage apporté par les réflexions des deux groupes de travail précédents.

- **Enfin, retenons que les études existantes sur l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires** (à partir des enquêtes Génération du Cereq ou d'exploitations des données exhaustives des conventions en contrat aidé) montrent que les jeunes résidant en zone urbaine sensible (ZUS) ont plus de difficultés que les autres jeunes résidant dans les unités urbaines hors Zus à s'insérer sur le marché du travail ; « l'effet quartier » persiste toutes choses égales par ailleurs. **Mais, centrées sur une année, ces informations ne renseignent en rien sur les trajectoires et ne permettent pas de juger de l'efficacité des politiques de la ville.** Le Cnis souhaite refaire un point dans quelques années sur ce sujet à partir des données du panel de la politique de la ville, qui permettront de suivre les trajectoires des habitants (et de repérer les mobilités résidentielles) sur plusieurs années afin de mesurer l'effet « sas » ou l'effet « nasse » des politiques dans ces quartiers. Par ailleurs, il serait fortement souhaitable **que l'âge limite pour définir un « jeune » pour l'insertion professionnelle soit harmonisé entre les différentes sources.**

- **De manière générale, le Cnis investit sur de nombreux sujets dans le domaine de l'emploi. Il lui faut prioriser ses propres actions.** C'est dans ce cadre qu'il a souhaité, suite à une demande de l'Observatoire des discriminations syndicales, confier à un missionnaire des travaux exploratoires en matière de données existantes sur les discriminations à l'encontre des salariés syndiqués, des élus ou des mandatés. Ce missionnaire aura aussi à proposer les modes d'organisation des réflexions sur le sujet des discriminations dans le domaine de l'emploi qui apparaîtraient les plus efficaces.

- **Au niveau du logement, plusieurs attentes demeurent, au niveau national mais aussi au niveau des territoires. Il y a des divergences dans les résultats**, qui peuvent provenir de différences dans les définitions (cas du logement social, voir les aspects territoriaux en page 13), les champs d'enquête ou les méthodes. Les sources proviennent de la statistique publique et d'organismes hors de ce périmètre. Comme on l'a vu précédemment, les sources sont très nombreuses et l'utilisateur a besoin d'une vision d'ensemble que pourrait lui apporter un dossier synthétique organisant cet ensemble de données. **La question d'étalonner les sources d'organismes privés est posée** : les données et la méthode de calcul des loyers de l'Observatoire local de l'agglomération parisienne (OLAP) ont été étalonnées au printemps 2013 pour cinq ans, à charge pour l'OLAP de mettre en œuvre quelques recommandations. Cette méthode, reconnue comme une méthode de qualité, a essaimé dans les autres observatoires locaux dans le cadre de l'encadrement des loyers de la loi « Accès au logement et un urbanisme rénové » (ALUR). **Le Cnis se propose de faire le bilan de cette expérimentation d'étalonnage prochainement. Une autre attente est d'améliorer la connaissance des prêts immobiliers** en collaborant avec la banque de France. En parallèle, la statistique publique a amélioré ses méthodes sur la construction, en même temps que l'enquête nationale sur la performance énergétique des logements constitue une valeur ajoutée dans la connaissance de ce sujet.

- **La mesure des flux migratoires** est au cœur de la réflexion des statisticiens, notamment en raison de l'absence de source sur les sorties du territoire. **L'Insee a proposé cette année une étude innovante** sur les « *flux migratoires entre la France et l'étranger selon l'origine (immigrés, personnes nées en France, Français nés à l'étranger)* ». L'intérêt de cette étude est d'élargir le cadre de réflexion. Elle comporte cependant une marge d'incertitude liée à l'hypothèse faite sur la mortalité des personnes nées en France et décédées à l'étranger, qui serait identique à celle des personnes résidant en France. Ces travaux se poursuivront. Cette étude a constitué une **opportunité pour publier un deux-pages pédagogique expliquant les différences entre les populations française, étrangère et immigrée**, qui fournit les principales évolutions depuis 2006. Pour éclairer ces questions, **le cadre juridique actuel et les données disponibles permettent de travailler sur de nombreuses problématiques**. Mais il est important de développer la collaboration entre la statistique publique et la recherche afin de mieux éclairer certaines problématiques comme les interrelations entre migrants, pays d'accueil et pays d'origine, les caractéristiques des migrants temporaires intra européens, les caractéristiques des réfugiés et des primo - arrivants, etc. **Cette collaboration nécessite d'assurer l'accès aux données pour les chercheurs, axe prioritaire que le Cnis s'est fixé.**

- **Constitué suite à la demande du Haut Conseil à la famille, le groupe de travail « Améliorer l'observation des ruptures familiales et de leurs conséquences sur les conditions de vie des familles », présidé par Claude Thélot, a tenu une dizaine de réunions en 2015.** Le mandat du groupe est large et porte sur l'ensemble des séparations (en traitant en priorité les séparations de couples avec enfant(s)) et de leurs conséquences humaines, judiciaires, sociales et économiques. **À ce stade, le groupe a proposé une nomenclature des situations familiales reprenant les événements principaux.** Dans la suite du rapport de M. Frécon, sénateur, président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population et de Mme Cases, alors directrice de l'Ined, **l'Insee travaille à une meilleure connaissance des liens familiaux qui unissent tous les membres du ménage deux à deux, ce qui était une des deux recommandations fortes du rapport Frécon.** Le groupe de travail de M. Thélot propose d'y contribuer et a émis des propositions pour faire évoluer l'analyse des liens ménage/famille dans la feuille de logement du recensement de la population. Ces préconisations pourraient être testées, voire utilisées, avant la sortie du rapport du groupe. Par ailleurs, en termes de constat, le groupe estime qu'il existe beaucoup d'informations potentielles dans différentes sources, qui devraient être exploitées et qui ne le sont pas encore pour l'heure. Ce point, qui peut soulever des questions de moyens, mais aussi de gouvernance, sera à étudier avec la statistique publique. Le rapport sera présenté à la commission Démographie et questions sociales au printemps 2016.

- **Les informations sur les personnels de l'Éducation nationale sont de plus en plus nombreuses,** que ce soit sur leurs carrières, leurs conditions de travail ou leurs rémunérations. Il reste à mieux connaître la formation continue des enseignants et les carrières des enseignants du supérieur. **La principale difficulté est que ces informations proviennent de multiples systèmes d'information qui ne sont pas intégrés.** Un projet d'intégration du système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale SIRHEN est lancé, mais le calendrier de son développement n'est pas arrêté en raison des nombreuses coordinations à réaliser au sein du ministère. Le Cnis a prévu de refaire le point dans la mesure où sa mise en œuvre a un impact important pour la statistique publique.

- Le SSM de la sécurité intérieure, créé à l'été 2014 au ministère de l'Intérieur suite à l'avis favorable de l'Autorité de la statistique publique, a présenté un état des lieux de son service (missions, travaux et diffusion). **Cela a été l'occasion de faire le tour des données existantes en matière de sécurité** (données du service statistique du ministère de la justice, de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale et données issues de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » - CVS - réalisée par l'Insee). L'importance de faire connaître ces statistiques et de se doter d'outils

d'observation stables a été soulignée. **Pour l'enquête CVS, qui est la seule enquête permettant de repérer le sentiment d'insécurité tel qu'il est vécu et déclaré, une réunion ad hoc a été demandée afin d'avoir un temps d'échanges sur les finalités de l'enquête, sa périodicité et les évolutions envisageables.** Le Cnis a souligné, comme l'Autorité de la statistique publique, que le décret du 1^{er} octobre 2015 redéfinissant les missions de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) comporte des ambiguïtés sur le partage des missions entre l'ONDRP et le service statistique ministériel « Sécurité intérieure » (SSMSI).

2. Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier

(Commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Système financier et financement de l'économie »)

- **La grande évolution en cours dans l'analyse économique est de définir l'entreprise sur des bases économiques et non plus juridiques.** Cette nouvelle définition, prévue dans la loi de modernisation économique de 2008, prend désormais en compte l'organisation des entreprises en groupes, regroupe les unités légales (filiales) en effaçant les segmentations juridiques et s'appuie sur l'organisation productive et la consolidation sur le territoire français. Outre des comptes consolidés qui suppriment les doubles comptes des agrégats, le profilage des groupes permet d'avoir une meilleure approche des découpages en grands secteurs, mais aussi des indicateurs économiques plus cohérents par secteur : **l'appareil productif se révèle nettement plus concentré, la composition sectorielle est bouleversée – en particulier, de nombreuses unités légales du secteur des services sont désormais associées à des entreprises profilées des secteurs du commerce et de l'industrie – et la consolidation des comptes modifie sensiblement les structures et ratios des bilans (valeur ajoutée, endettement, autofinancement) au niveau sectoriel. Cela constitue une avancée majeure pour l'analyse économique** par rapport aux diagnostics précédents qui avaient essentiellement pour base les unités légales.

Le travail de profilage est désormais une obligation dans tous les pays membres de l'Union européenne. **Le Cnis souligne l'intérêt du profilage, qui permet une mise en perspective mondiale des statistiques d'entreprises, et recommande de maintenir une cohérence des travaux avec le projet européen EGR (répertoire européen des groupes).**

Cela étant, des utilisateurs ont souligné que la coexistence pendant plusieurs années de cette nouvelle définition de l'entreprise et de l'ancienne basée sur l'unité légale nécessitera un accompagnement pédagogique pour une bonne appropriation des données.

- **L'augmentation de la demande de données sur la filière bois** va de pair avec l'évolution des métiers du bâtiment et le développement de la construction en bois. Les statistiques proviennent de nombreuses sources (Insee, service statistique du ministère de l'Agriculture, organisations professionnelles) avec parfois des méthodologies et des champs différents. **Les statistiques existantes ne sont pas conçues pour étudier finement les différentes composantes de la filière dans la mesure où la nomenclature des activités françaises (NAF) qui sert à élaborer des statistiques ne permet pas de couvrir dans le détail l'ensemble des activités des entreprises pluriactives** (la NAF met ensemble des entreprises qui font en partie de la fabrication de charpentes et de menuiseries avec celles qui posent des menuiseries multi matériaux). Cette filière s'est engagée dans un contrat stratégique de filière nécessitant le remplissage d'un tableau économique d'ensemble très détaillé qui ne peut être rempli uniquement par des données de la statistique publique. L'accès aux données à des fins d'analyse est favorisé, y compris pour les instituts techniques, *via* notamment le Centre d'accès sécurisé à distance (CASD).

- Pour la première fois, en octobre 2015, les comptes financiers en qui-à-qui vont être publiés avec une profondeur partant des comptes de 2012. **L'intérêt des comptes en qui-à-qui est d'apporter une information sur les financements croisés entre grands secteurs de la comptabilité nationale : ménages, sociétés non financières (SNF), institutions financières monétaires (IFM), administrations publiques, reste du monde.** Établis à partir des données de bilan et des déclarations par contrepartie (déclarations bancaires par secteur de contrepartie, bases titre à titre – en émission comme en détention –, etc.), ces comptes permettent d'établir les comptes nationaux financiers produits trimestriellement par la Banque de France, sur la base du Système européen de comptes (SEC 2010).

- Les nouvelles données en matière de titrisation présentées en commission sont à mieux faire connaître.

- Le rapport du **groupe de travail sur l'accès aux données du secteur bancaire et financier constitue une étape bien documentée.** La Banque de France a prévu de proposer des éléments complémentaires pour continuer à avancer sur ce sujet.

Depuis les années 2000, de plus en plus d'investisseurs ne s'intéressent plus seulement aux caractéristiques financières des actifs dans lesquels ils placent leurs capitaux, mais prennent en compte également des critères extra-financiers, comme les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En ne choisissant de financer par exemple que les entreprises les plus vertueuses en matière de

développement durable, ils entrent ainsi dans la démarche vers un investissement socialement responsable (ISR). Mécanisme de financement au service de la transition écologique et facteur d'accélération de la mutation des modes de production, le Cnis a voulu un échange entre les utilisateurs et les producteurs de données pour voir comment la statistique publique pourrait contribuer à la mesure de l'investissement socialement responsable.

3. Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable

(Commission « Environnement et développement durable »)

- **Sur des sujets émergents et comprenant de nombreuses dimensions comme l'investissement socialement responsable, la statistique publique s'est déjà demandée si elle pouvait mobiliser les rapports annuels obligatoires des entreprises, en matière de responsabilité sociétale** (rapports prévus dans les articles 225 et 226 de la loi Grenelle 2, dont le champ d'application est précisé dans le décret du 24 avril 2012) pour produire des statistiques et analyser à terme les retombées en matière de compétitivité « hors coûts » des entreprises. **En raison des difficultés liées à l'absence de centralisation, de normalisation et de périmètre couvert par ces rapports, de nombreux utilisateurs ont demandé à la statistique publique d'examiner la possibilité d'élaborer - à partir des informations quantitatives - une base de données à des fins d'exploitation statistique** et qu'un accès à cette base soit prévu pour les acteurs concernés dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Alors que les règlements nationaux et internationaux se développent sur l'investissement socialement responsable et les fonds bas carbone, le Cnis a préconisé que la statistique publique apporte son expertise sur les nomenclatures nationales et internationales, notamment sur la destination des fonds pour repérer les secteurs vertueux.

- Pour ce qui est des dimensions du développement durable, de nombreuses données existent sur la **mobilité ; la qualité de l'air** fera l'objet d'un rapport annuel avec une comparaison régionale. Pour les **déchets**, il y a un manque d'information sur la production dans les secteurs du tertiaire et des hôpitaux. **La mesure de la consommation d'énergie** souffre d'un manque de cohérence entre les méthodes nationales et celles retenues au niveau régional. Pour observer « **la ville** » durable, il faut d'abord s'entendre sur le concept. **Or, la ville est un concept difficile à appréhender en raison des périmètres d'observation qui varie d'un pays à l'autre et d'une base de données à l'autre, même si les travaux d'harmonisation entrepris**

au niveau national et européen ont fait des progrès et se poursuivent. En définitive, **pour mesurer et observer la ville, il faut s'affranchir des périmètres et utiliser les outils d'information géographique pour fournir des indicateurs** permettant de mettre en place des politiques publiques.

- Un point est régulièrement réalisé sur les indicateurs de développement durable : indicateurs complémentaires au PIB (voir le point 4 du bilan général ci-dessus), indicateurs des différentes stratégies et indicateurs internationaux. Bien qu'il existe un nombre important d'indicateurs, il y a une continuité qui est assurée dans la réflexion puisque la plupart des indicateurs complémentaires au PIB sont des indicateurs de la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013. Par ailleurs, ils sont compatibles avec un cadre théorique international. Outre leur bonne visibilité sur les sites de diffusion pour permettre leur utilisation, le Cnis souligne l'importance des efforts de pédagogie et de communication qui sont à poursuivre pour faciliter leur appropriation et l'utilité de maintenir leur *bonne articulation avec le cadre international comme celui fourni par les nouveaux objectifs de développement durable de l'ONU.* »

4. Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux

(Commission « Territoires »)

- **Dans le cadre du suivi du rapport du Cnis de 2008 relatif aux statistiques dans les DOM-COM** et suite à l'état des lieux de l'offre statistique et de la stratégie de l'Insee dans les DOM, **l'attention a été permanente en 2015 en matière de statistiques publiques existant pour les DOM.** L'Insee veille à ce que les statistiques ultramarines soient valorisées dans le cadre des évolutions prévues sur son site Internet et assure une articulation cohérente entre les différentes demandes qui lui sont adressées. **Mais le besoin de disposer de davantage d'informations en matière de santé et d'environnement dans ces départements est toujours d'actualité.**

- **Le sujet** des divergences dans les données disponibles sur le logement a déjà été évoqué page 8. **D'autres difficultés existent comme l'absence de définition du logement social.** Sur le logement social, outre le portail « Système national d'enregistrement de la demande de logement social » qui permet de gérer les demandes, il existe des enquêtes de suivi du parc social. Or, **comme l'évoquait déjà le rapport sur l'organisation du service statistique dans le domaine du logement¹** dans sa recommandation 9 : « les différents acteurs du logement social [...] devraient rationaliser les trois dispositifs de suivi du parc social qui semblent peu articulés entre eux. **En outre, il n'y a pas de connaissance du parc social privé de logement et des différentes aides et subventions accordées dans ce cadre.** Enfin, le Cnis a souhaité que les conditions d'accès aux données fiscales soient précisées

¹ Rapport de l'Inspection générale de l'Insee et du Conseil général de l'environnement et du développement durable - juin 2014

selon les différents types d'utilisateurs.

- **De manière plus générale, l'Insee a relancé ses contacts avec l'Assemblée des départements de France (ADF)**, les conseils départementaux faisant partie des acteurs prioritaires dans le cadre de la stratégie d'action régionale de l'Insee. Un des objectifs était entre autres de relancer les travaux sur les indicateurs départementaux, réalisés dans le cadre d'une collaboration avec l'ADF et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

- Enfin, concernant la connaissance de la dépense territoriale (cf. point 5 ci-dessus du bilan des orientations générales), le sujet ayant peu avancé, il est proposé de faire un nouveau point d'étape en commission en 2016.

- Le quatrième rapport de l'Observatoire des territoires (parution tous les trois ans) a été publié par le nouveau Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui réunit en une seule structure les problématiques des territoires et de la politique de la ville. Le CGET travaille à toutes les échelles, du quartier de la politique de la ville aux territoires supra-communaux, en collaboration avec différents partenaires dont l'Insee. L'intérêt de ce rapport est majeur car il poursuit une triple ambition :

- analyser les grandes disparités territoriales et appréhender leur processus de création ;
- mesurer les trajectoires de développement des territoires par d'autres indicateurs que de simples indicateurs de développement économique, en prenant en compte la qualité de vie ;
- faire œuvre de pédagogie envers les acteurs publics nationaux ou locaux pour mettre à leur disposition des indicateurs et grilles d'analyse faciles à prendre en main et utiliser.

- Dans le cadre du suivi des avis de moyen terme qui évoquaient **le souhait de disposer de données harmonisées à une échelle fine sur les espaces transfrontaliers**, le Cnis a constaté qu'il y avait de nombreuses initiatives de coopération entre statisticiens, malgré les difficultés liées aux différences de référentiels entre pays (concepts, nomenclatures et zonages).

Cependant, il reste à réaliser des progrès pour certaines thématiques et mailles géographiques pour disposer de davantage de données statistiques. Il faut également pouvoir calculer les indicateurs utiles pour mesurer les progrès de l'intégration transfrontalière visée par les programmes INTERREG, qui contribuent au financement de cette observation. Deux voies d'amélioration sont possibles : une voie - empruntée par Eurostat - est de travailler avec des données carroyées qui permettent de s'affranchir des zonages administratifs. L'autre voie est de participer à des projets européens comme le répertoire européen des groupes (EGR) et ceux mis en œuvre par la DGREGIO ou le programme Eson.